



RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : route de dax 40360 TILH
Nature du gaz distribué : <input type="checkbox"/> GN <input checked="" type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propane ou butané	Escalier : Bâtiment : N° de logement :
Distributeur de gaz : Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Etage : Numéro de Lot : Réf. Cadastrale : NC Date du Permis de construire :
Rapport n° : CHAMPETIER DE RIBES 60006 09.06.20 GAZ	

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : Monsieur CHAMPETIER DE RIBES Prénom : Adresse :	En attente de paiement Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique
<ul style="list-style-type: none"> ● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom : Adresse :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : Monsieur CHAMPETIER DE RIBES Prénom : Adresse : Téléphone : 06.83.53.34.34	<input checked="" type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro :

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> ● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : MASOUNABE Guillaume Raison sociale et nom de l'entreprise : CABINET BARRERE Adresse : 8 bis Avenue Lasbordes 64420 SOUMOULOU N° Siret : 47925940000022 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD SA N° de police : 6992074704 date de validité : 01/10/2020
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : B2C 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG, 16 rue Eugène DELACROIX 67000 STRASBOURG le 17/07/2018 N° de certification : B2C-0685 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR(4)		Observations					
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique (L/min)		Taux de CO (ppm)			Anomalie
Marque	Puissance (kW)			CENR ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)	
Modèle	Localisation	Théorique	Mesuré				Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Chauffe-eau 	Raccordé	12,75		0,00			Anomalie(s) : 19.1 - 28c - 28b
SAUNIER DUVAL	17,00						
	Cuisine						

Autres appareils		Observations				
Genre (1)	Type (2)	Anomalie				
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné				
Modèle	Localisation					
Appareil de cuisson 	Non raccordé					Anomalie(s) : 19.1
SAUTER	5,00					
	Cuisine					

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé - Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1(4), A2(5), DGI(6) ou 32c(7)	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
Risques Encourus				
28b	DGI	Le dispositif d'évacuation des produits de combustion est absent ou n'est manifestement pas un conduit de fumée	Appareil 2 SAUNIER DUVAL (Chauffe-eau)	Mettre en place un conduit de fumée. Intervention, avant remise en service, par une entreprise qualifiée de fumisterie.
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causé par les produits de combustion</i>				
28c	A2	En dehors du niveau où se trouve l'appareil raccordé, le dispositif d'évacuation d'allure verticale est constitué par un matériau flexible de tubage qui n'est pas placé à l'intérieur d'un conduit de fumée	Appareil 2 SAUNIER DUVAL (Chauffe-eau)	Placer le dispositif d'évacuation des produits de combustion, constitué d'une tubage, à l'intérieur du conduit de fumée. Intervention, au plus tôt, d'une entreprise qualifiée de fumisterie.
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causé par les produits de combustion</i>				
19.1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul ou autre que cuisson n'est pas pourvu d'une	Cuisine Appareil 1 SAUTER	Mettre en place un dispositif d'amenée d'air dans la pièce recevant l'appareil à GAZ (ex: Grille de ventilation, modules



Point de contrôle N° (3)	A1(4), A2(5), DGI(6) ou 32c(7)	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
Risques Encourus				
		amenée d'air.	(Appareil de cuisson) Appareil 2 SAUNIER DUVAL (Chauffe-eau)	dans les pièces principales, détalonnage de porte...)
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion</i>				
7d4	A1	La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou est dépassée		Remplacer la lyre GPL
— fuite de gaz consécutive à l'emploi de lyres non appropriées. — fuite de gaz à travers une lyre détériorée (par exemple : fissures, craquelures)				

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PUE ETRE CONTRÔLES ET MOTIFS

Pièce / Volume	Justification
Tour	Porte condamnée

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Néant

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz



H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : 10/06/2020

Fait à SOUMOULOU le 10/06/2020

Rapport n° : CHAMPETIER DE RIBES 60006 09.06.20 GAZ

Date de fin de validité : 09/06/2023

Nom / Prénom du responsable : BARRERE Gerald

Nom / Prénom de l'opérateur : MASOUNABE Guillaume

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

En attente de paiement
Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

ANNEXE – PHOTOS

Point de contrôle N° 7d4



Description :

A1 La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou est dépassée

Point de contrôle N° 28b



Description :

DGI Le dispositif d'évacuation des produits de combustion est absent ou n'est manifestement pas un conduit de fumée

Point de contrôle N° 28c



Description :

A2

En dehors du niveau où se trouve l'appareil raccordé, le dispositif d'évacuation d'allure verticale est constitué par un matériau flexible de tubage qui n'est pas placé à l'intérieur d'un conduit de fumée

En attente de paiement
Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

 CERTIFICATION DE PERSONNES Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr	 Bureau Contrôle Certification	N° de certification B2C - 0685
CERTIFICATION attribuée à :		
Monsieur Guillaume MASOUNABE Dans les domaines suivants :		
Certification Amiante : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.		
Obtenu le : 17/07/2018	Valable jusqu'au : 16/07/2023*	
<small>Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Certification Gaz : Etat de l'installation intérieure de gaz		
Obtenu le : 17/07/2018	Valable jusqu'au : 16/07/2023*	
<small>Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Certification Electricité : Etat de l'installation intérieure d'électricité		
Obtenu le : 17/07/2018	Valable jusqu'au : 16/07/2023*	
<small>Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Certification DPE : Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.		
Obtenu le : 17/07/2018	Valable jusqu'au : 16/07/2023*	
<small>Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Fait à STRASBOURG, le 17 juillet 2018		
		Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER <small>Bureau Contrôle Certification 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG</small>

En attente de paiement
Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site :
www.b2c-france.com

16 rue Eugène Delacroix • 67200 STRASBOURG • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



**ATTESTATION DE REALISATION DE TRAVAUX
SUITE DIAGNOSTIC INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ**

HORS DGI

Titulaire du contrat gaz : CHAMPETIER DE RIBES (Nom et Prénom)				
Adresse du logement : route de dax 40360 TILH				
Je, soussigné, _____ certifie en ma qualité de :				
<input type="checkbox"/> Entreprise (Préciser) : _____ <input type="checkbox"/> Occupant <input type="checkbox"/> Intervenant (Préciser) : _____				
Que les anomalies détectées sur l'installation intérieure de gaz du logement, lors du diagnostic réalisé le 10/06/2020 par la société CABINET BARRERE , et listées ci-dessous, ont été corrigées (hormis les DGI , qui font appel à un suivi particulier) :				
Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
<i>Risques Encourus</i>				
Fait à _____ le ____/____/____ Nom du signataire :				
Signature :			Cachet (entreprise seulement)	

En attente de paiement - Ne peut être joint à un acte authentique